

**Délibération n° 3.1.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.1.1 Personnel Communal : tableau des emplois**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



Vu l'adaptation du tableau des emplois tenant compte de :

- ... L'évolution des carrières des agents,
- ... Les besoins à pourvoir pour la raison de septembre 2018/2019 en matière d'animation périscolaire,
- ... L'évolution des contrats aidés en mis en place par l'Etat avec le PEC (Parcours Emploi Compétence)

**Après en avoir délibéré, décide de mettre à jour le tableau des emplois à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :**

**Emplois permanents**

**Filière administrative :**

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup>,

**Filière technique**

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial 21,25/35<sup>ème</sup>
- Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- Suppression de 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe 17/35<sup>ème</sup>
- Suppression de 6 postes d'adjoint technique : 29,9/35<sup>ème</sup>, 27,75/35<sup>ème</sup>, 25,66/35<sup>ème</sup>, 24,65/35<sup>ème</sup>, 5/35<sup>ème</sup>, 4,5/35<sup>ème</sup>

**Filière animation :**

- Création de 9 postes adjoints d'animation :  
1 à 17,83/35<sup>ème</sup>, 1 à 14,07/35<sup>ème</sup>, 1 à 12,22/35<sup>ème</sup>, 1 à 10,37/35<sup>ème</sup>, 5 à 6,66/35<sup>ème</sup>
- Suppression de 25 postes d'adjoint d'animation :  
1 à 31,75/35<sup>ème</sup>, 1 à 29,46/35<sup>ème</sup>, 1 à 27,55/35<sup>ème</sup>, 1 à 25,85/35<sup>ème</sup>, 1 à 24,74/35<sup>ème</sup>  
1 à 22,22/35<sup>ème</sup>, 1 à 19,26/35<sup>ème</sup>, 2 à 15,59/35<sup>ème</sup>, 2 à 15,50/35<sup>ème</sup>, 1 à 14,60/35<sup>ème</sup>  
1 à 11,70/35<sup>ème</sup>, 1 à 9,32/35<sup>ème</sup>, 1 à 9,17/35<sup>ème</sup>, 1 à 8,17/35<sup>ème</sup>, 2 à 6,84/35<sup>ème</sup>  
2 à 6,37/35<sup>ème</sup>, 2 à 6,23/35<sup>ème</sup>, 1 à 4,17/35<sup>ème</sup>, 1 à 4/35<sup>ème</sup>, 1 à 2/35<sup>ème</sup>

**Emplois non permanents :**

**Secteur technique :**

- Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence : 30/35<sup>ème</sup>**
- Suppression de 3 Contrats Unique d'Insertion : 1 à 24/35<sup>ème</sup>, 2 à 22/35<sup>ème</sup>**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUN 2018

Affichage en mairie : 25 JUN 2018



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



**Délibération n° 3.1.2**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3. Personnel communal : approbation du règlement intérieur**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code de la sécurité sociale ;
- Code du travail en sa quatrième partie ;



Vu la

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes ;
- Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu le

- Décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'art. 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2000-815 du 15 juillet 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;
- Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2004-878 modifié du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ;
- Décret n°2014-1133 du 3 octobre 2014 modifié relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires ;

Vu le projet de règlement intérieur,

Vu l'avis du comité technique de Terres-de-Caux en date du 04/06/2018,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE d'approuver le règlement intérieur de la commune de Terres-de-Caux qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUN 2018

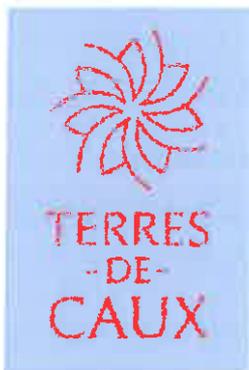
Affichage en mairie : 25 JUN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.1.3**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.1.3 Contrat d'engagement éducatif : rémunération**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L432-1 à L432-6 et D432-1 à D432-9

Considérant qu'il convient de recruter des animateurs pour assurer l'encadrement des enfants au sein de l'accueil de loisirs, en contrat d'engagement éducatif.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE de fixer les rémunérations comme suit :**

<b>Personnel de la commune</b>	<b>99,60€ brut par jour : forfait de 10h</b>
<b>Personnel extérieur expérimenté (BAFA complet, BAFA)</b>	<b>80€ brut par jour : forfait de 10h</b>
<b>Personnel débutant (aucun diplôme ou BAFA en cours)</b>	<b>60€ brut par jour : forfait de 10h</b>
<b>Nuitée</b>	<b>Forfait de 2h30 par nuit au taux normal</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

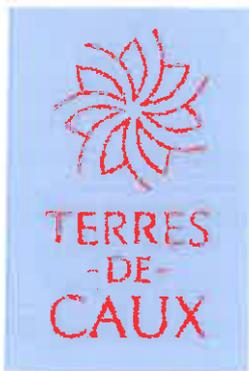
Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.1.4 a)**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

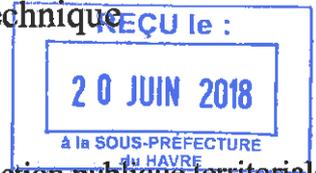
**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.1.4 a) Elections professionnelles Comité technique**



Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'organisation des élections professionnelles le 6 décembre 2018

Considérant que la consultation des organisations syndicales doit intervenir plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 61 agents,

Après en avoir délibéré,

**FIXE à 6 le nombre de représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants) pour composer le Comité Technique**

**DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune de Terres-de-Caux égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants pour les deux comités**

**DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis de représentants des collectivités et établissements en relevant.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

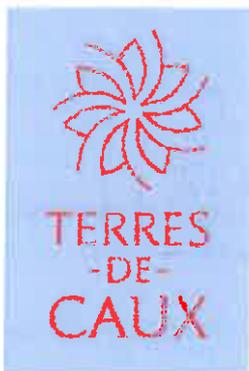
Envoi en sous-préfecture :	19 JUIN 2018
Affichage en mairie :	25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.1.4 b)**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 45**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 9**

Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Yvette Lévesque  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Joël Lavice  
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Stéphane Cavelier  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Michèle Pierrot  
Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Cyrielle Roschenko ayant donné pouvoir à Sophie Cousin

**Nombre d'absents : 32**

Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Laurence Masson, Catherine Lavenu, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin, Karine Lainé,

**Objet de la délibération** : 3.1.4 Elections professionnelles b) CHSCT



Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'organisation des élections professionnelles le 6 décembre 2018

Considérant que la consultation des organisations syndicales doit intervenir plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 61 agents,

Après en avoir délibéré,

**FIXE à 6 le nombre de représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants) pour composer le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

**DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune de Terres-de-Caux égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants pour les deux comités**

**DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis de représentants des collectivités et établissements en relevant.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.2.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.2.1 Cession terrain au lotissement Losange**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°2.10.1 concernant la création du budget annexe Losange par la commune déléguée de Fauville en Caux,

Vu le vote des budgets primitifs de la Commune de Terres de Caux et de l'opération Losange le 12 avril 2018,

Considérant le portage foncier concernant les parcelles AA 216, AA 217 et AA 211 auprès de l'EPFN jusqu'en 2013, finalisé par la commune déléguée de Fauville en Caux

Vu les délibérations n° 2.1.2 du 7 février 2013 et n°2.14 du 17 octobre 2013, portant cession d'une surface de 16380 m<sup>2</sup> de la parcelle AA12 (devenue partiellement la parcelle n° AA 216) à l'entreprise Bouygues Immobilier, et la surface de 7626 m<sup>2</sup> de la parcelle AA211 au budget annexe de lotissement,

Vu la délibération n°2.2 du 14 novembre 2016, mentionnant la création d'un lotissement par Logéal, comprenant 23 logements dont 19 logements en location-accession et 4 en location,

Considérant que le solde de la surface de la parcelle AA 211, soit 5031 m<sup>2</sup>, complète les 7626 m<sup>2</sup>, afin que les propriétés du lotissement losange correspondent à l'emprise nécessaire pour la réalisation de ce lotissement,

Considérant que la valeur d'acquisition de ces 5031m<sup>2</sup> est d'un montant de 46 082,69 €

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de céder au budget « Losange » la surface de 5031m<sup>2</sup> de la parcelle AA211, référencée à l'inventaire au n°190RESFON00003 au prix de 46 082,69 €**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

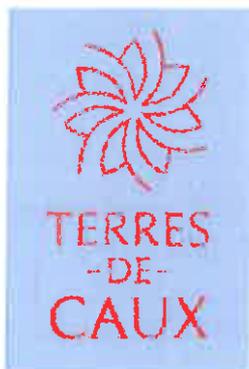
Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Beronville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.2.4**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.2.4 Droits de place sur le marché au 1<sup>er</sup> juillet 2018**



*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu la délibération n° 2.14 en date du 15/12/2005 approuvant le principe de la gestion déléguée du service public du marché communal d'approvisionnement, du marché franc, des fêtes foraines et autres occupations du domaine public d'une part et à la signature de la convention de DSP avec le groupe Géraud et Associés, d'autre part,

Considérant la délibération du 10 novembre 2009, approuvant le renouvellement de la DSP avec le groupe Géraud et associés, suite à la mise en concurrence réalisée,

- le calcul de la variation tarifaire, conforme à l'article 19 de la convention de délégation de service public rendue exécutoire le 7 janvier 2010, égale à 1.23 %
- la signature de l'avenant n°1 de cette DSP en date du 16 février 2012,

**Après en avoir délibéré, FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, les tarifs suivants :**

<b>Le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 3 mètres</b>	
<b><i>Marchands étalagistes</i></b>	
<b><i>de toutes sortes, matériel ou machines en exposition ou vente, déballages ou occupations diverses du domaine public</i></b>	
<b>Contrat d'engagement éducatif : rémunération</b>	<b>Contrat d'engagement éducatif : rémunération</b>
Commerçants non abonnés	1,44€ HT
Redevance ordures ménagères	0,26€ HT
<b><i>Autres manifestations</i></b>	
Marchés nocturnes	3,80 € HT
Foire aux arbres	5,07 € HT
Foire de la Saint-Jean	Le m <sup>2</sup> de surface occupé sur la place : 1,21€ HT
Redevance raccordement électrique	1,71 € HT
Forfait par prise et par séance	

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

*Envoi en sous-préfecture : 19 JUN 2018*

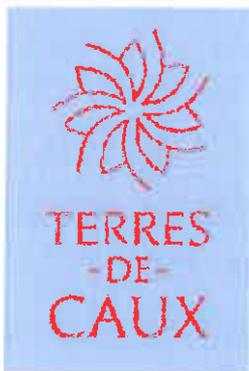
*Affichage en mairie : 25 JUN 2018*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.3.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.3.1 Saison culturelle 2018-2019 : tarifs**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le fonctionnement de la Régie Culturelle avec billetterie et considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la prochaine saison culturelle 2018 – 2019 qui seront appliqués aux spectacles de la Rotonde,

Vu l'organisation des festivités locales par les communes déléguées

**Après en avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit :**

<b>TICKETS BILLETTERIE</b>	
<i>Billetterie Jaune</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Billetterie Blanc</i>	<i>4 €</i>
<i>Billetterie Violet</i>	<i>5 €</i>
<i>Billetterie Pêche</i>	<i>10 €</i>
<i>Billetterie Bleu</i>	<i>12 €</i>
<i>Billetterie Vert</i>	<i>15 €</i>
<i>Billetterie Orange</i>	<i>18 €</i>
<i>Billetterie Rouge</i>	<i>23 €</i>
<b>TICKETS CONSOMMATIONS</b>	
<i>Billet Bleu</i> <i>- Friandises (Gâteaux-crêpes...)</i> <i>- Boissons chaudes</i>	<i>1 €</i>
<i>Billet Rose</i> <i>- Boissons fraîches</i> <i>- Barques alimentaires</i>	<i>2 €</i>
<i>Billet Vert (Repas)</i>	<i>10 €</i>
<b>LOCATION DE MATERIELS POUR TOUT EXPOSANT</b>	
<i>Tables</i>	<i>3 €</i>

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE





**Délibération n° 3.4.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 34.1. Rentrée scolaire 2018-2019 : tarifs restauration scolaire

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu les conventions passées entre la commune Terres-de-Caux et les RPI Cliponville-Envronville – Normanville-Thiouville – Foucart-Alvimare-Cléville et les conventions de scolarisation dérogatoire conclues entre les communes en dehors des RPIC,

Considérant que les familles des élèves extérieurs aux RPIC ne contribuent pas au déficit supporté par la commune quant au coût de la pause méridienne avec ou sans repas,

Vu le règlement du restaurant scolaire,

Après en avoir délibéré, FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 :

**Commune déléguée de BERMONVILLE** : Tarif unique : 3,50 € / enfant

**Commune déléguée de FAUVILLE EN CAUX**

	<b>ANNUEL</b> Facturation mensuelle	<b>EXCEPTIONNEL</b> Inscription la veille avant 9h30
<b>1, 2 repas toutes les semaines *</b>	4,85 € (5,25 €)	
<b>3, 4 repas toutes les semaines *</b>	4,05€ (4,75 €)	
<b>1 repas exceptionnel</b>		7 € (8 €)
<b>Accueil pause méridienne sans repas</b>	2,65 € (3,25 €)	

*\* Jours définis lors des inscriptions pour toute l'année  
(Tarifs applicables aux enfants extérieurs au RPIC)  
le tarif « 1, 2 repas toutes les semaines » pourra s'appliquer à toutes les personnes,  
sur justificatif, en cas de reprise du travail, même temporaire, stage, ou de contraintes liées à la santé d'un proche.*

**Commune déléguée de RICARVILLE** : Tarif unique : 3,40 € / enfant

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

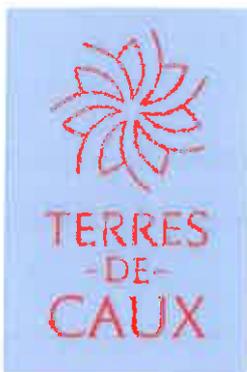
Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018  
Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc  
VASSE



*7, avec Fauville au cœur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.4.2**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.4.2 Rentrée scolaire 2018-2019 Tarifs Activités périscolaires

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer, pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs suivants :



**Commune déléguée de FAUVILLE EN CAUX**

<b>Commune déléguée de FAUVILLE EN CAUX</b>	<b>Terres-de-Caux et enfants du personnel</b>	<b>Autres</b>
<b>Activités périscolaires 3-12 ans</b>		
<b>Facturation à la séance</b>		
<i>Garderie du matin (7h30 à 8h35)</i>	1,40 €	2,75 €
<i>Accueil libre du soir (16h30 à 18h00) aides aux devoirs + goûter</i>	2,30 €	4,80 €
<i>Prise en charge de l'enfant par les parents après 18h</i>	4,50 € la ½ heure	

**Commune déléguée de RICARVILLE**

<i>Ludisports</i>	<i>22,50 € pour l'année scolaire</i>
-------------------	--------------------------------------

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 13 JUL. 2018

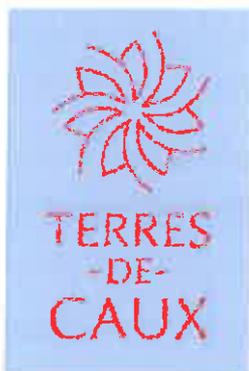
Affichage en mairie : \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*3, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.4.3**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.4.3 Département 76 : convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux pour l'année scolaire 2018/2019

Après en avoir délibéré,

**MAINTIENT** la prise en charge financière à hauteur de 60€ par élève par Terres-de Caux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture :	19 JUN 2018
Affichage en mairie :	25 JUN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.4.4**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.4.4 Rentrée scolaire 2018-2019 : tarifs élèves extérieurs**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 Juillet 1983 relatif à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Considérant les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux Concentrés Cliponville-Envronville – Normanville-Thiouville – Foucart-Alvimare-Cléville

Après en avoir délibéré,

**MAINTIEN** le montant de la participation des communes extérieures aux RPIC pour la scolarisation des élèves pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

	Ecole élémentaire	Ecole maternelle
Commune ayant charge d'école	280 €	413 €
Commune sans charge d'école	331 €	474 €
Enfants des établissements spécialisés	331 €	474 €

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.4.5**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 45**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavalier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 9**

Aurélié Mabire ayant donné pouvoir à Yvette Lévesque  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Joël Lavice  
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Stéphane Cavalier  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Michèle Pierrot  
Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Cyrielle Roschenko ayant donné pouvoir à Sophie Cousin

**Nombre d'absents : 32**

Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Laurence Masson, Catherine Lavenu, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin, Karine Lainé,

**Objet de la délibération** : 3.4.5 ALSH Tarifs Eté 2018 et vacances scolaires 2018-2019



*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu la programmation de l'ALSH du 09/07/2018 au 03/08/2018 comprenant, notamment, des animations et des stages pour les enfants avec nuitées

Vu l'organisation durant l'année scolaire 2018-2019 d'un ALSH durant les petites vacances scolaires

**Après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs comme suit :**

1/ ETE 2018

	Forfait semaine 5 jours	Forfait journée avec repas	Demi-journée	Repas	Stage Cirque 16 au 20/07	Camp Trappeur
Commune de Terres-de-Caux	45 €	10 €	4 €	3 €	55 €	170 e
Communes extérieures à Terres-de-Caux	55 €	12 €	5 €	3 €	65 €	190 €

2/ PETITES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019

	Forfait semaine 5 jours	Forfait journée avec repas	Demi-journée	Repas
Commune de Terres-de-Caux	45 €	10 €	4 €	3 €
Communes extérieures à Terres-de-Caux	55 €	12 €	5 €	3 €

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUN 2018

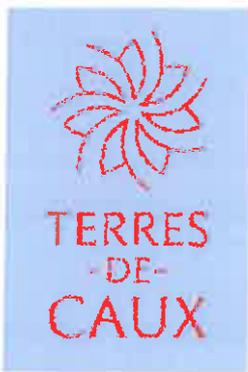
Affichage en mairie : 25 JUN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*?, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.4.6**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thomino, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.4.6 Classe de découverte : demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal



Vu le déroulement d'une classe de découverte organisée du 11 Juin au 14 Juin 2019 à Gouville-sur-Mer, par la Commune de Terres-de-Caux, au profit de l'école Jean-Loup Chrétien, pour les élèves des classes de CP – CP/CE1 et la classe ULIS,

Vu le projet pédagogique présenté,

**Après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE, auprès du Département de Seine-Maritime, une aide à l'organisation de cette classe de découverte.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUN 2018

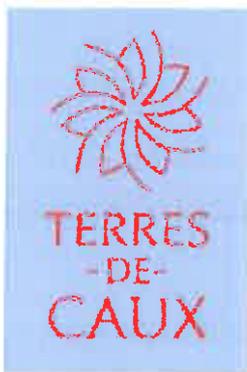
Affichage en mairie : 25 JUN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.5.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 45**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 9**

Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Yvette Lévesque  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Joël Lavice  
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Stéphane Cavelier  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Michèle Pierrot  
Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Cyrielle Roschenko ayant donné pouvoir à Sophie Cousin

**Nombre d'absents : 32**

Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Laurence Masson, Catherine Lavenu, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin, Karine Lainé,

**Objet de la délibération : 3.5.1 Dissolution du syndicat de gendarmerie : rapport liquidatif**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,



Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-26 et L5211-25-1 du CGCT,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral portant fin de l'exercice des compétences du Syndicat en date du 22 décembre 2017,

Vu le compte de gestion 2017 du Syndicat,

Vu le rapport portant sur les modalités de liquidation du Syndicat,

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'une part, aux communes membres d'autre part, de s'accorder sur les conditions de la liquidation du Syndicat avant le 30 juin 2019,

Considérant que la commune de Terres-de-Caux se substitue intégralement au Syndicat pour la réalisation du casernement de gendarmerie,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** constate l'absence de personnel à reprendre.

**Article 2 :** donne son accord pour la reprise de la totalité des contrats, marchés et contrats de prêt par la commune Terres-de-Caux qui se substitue au Syndicat dans leur exécution.

**Article 3 :** donne son accord pour le partage de l'actif et du passif par les communes suivants le tableau annexé. Les excédents après cession du terrain sont repris comme suit :

Commune	Montant €
Alvimare	4 865,27
Cléville	2 026,38
Cliponville	2 417,14
Envronville	3 049,59
Foucart	4 308,17
Hattenville	5 549,22
Hautot le Vatois	2 977,14
Normanville	6 696,58
Roquefort	2 638,47
Tremauville	1 263,97
Yebleron	13 973,30
Terres de Caux	749 384,77
<b>Total</b>	<b>799 150,00</b>

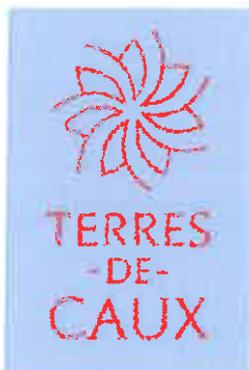
**Article 4 :** donne mandat à M. le Maire pour effectuer toute démarche en ce sens.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



**Délibération n° 3.6.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.6.1 Gestion du développement et de l'animation commerciale :  
marché de prestations intellectuelles

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la commune Terres-de-Caux à la SPL Caux Seine Développement,

Vu le projet de marché de prestations intellectuelles relatif à la gestion du développement et de l'animation commerciale,

Considérant que la commune doit agir pour continuer à être attractive et dynamique en matière de commerce et d'artisanat,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de prestations intellectuel avec Caux Seine Développement relatif à la gestion du développement et de l'animation commerciale**

**CHARGE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : <u>19 JUIN 2018</u>
Affichage en mairie : <u>25 JUIN 2018</u>

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*?, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.7.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 3.7.1 SDE Redevance RDODP - RODPP**



*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le décret n° 2002-409 DU 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'électricité, RODP

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'électricité RODP

Vu l'article 6 des statuts du SDE76 visé par l'arrêté préfectoral du 8 août 2017 indiquant que le SDE76 est substitué aux communes pour l'encaissement de la RODP électricité et la délibération communale ayant autorisé le SDE76 à la collecter

Considérant

- l'intérêt pour la commune de créer la RODPP électricité sur les chantiers concernés
- l'intérêt pour la commune qui bénéficie de l'appui technique et des subventions du SDE76 de lui permettre de collecter cette RODPP et la simplification administrative qui en découle, le montant indicatif de celle-ci étant de 20 € l'année où il y a des travaux sur la commune
- les travaux de subvention maximum du SDE76 pour les communes autorisant le SDE76 à se substituer à elles pour la collecte de la RODP électricité

Après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **d'instaurer la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'électricité, RODP**
- **de fixer le montant de cette RODP au taux maximum prévu au décret visé**
- **que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédent la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier, ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué,**

**DECIDE d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'électricité RODP**

**FIXE le montant de cette redevance au taux de 100% du plafond prévu par le décret**

**DECIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SDE76 est substitué à la commune pour la perception des RODP et RODPP électricité**

**DIT que cette délibération restera applicable chaque année, sauf nouvelle délibération contraire ou modificative du conseil municipal**

**CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au SDE76**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

Affichage en mairie : 25 JUIN 2018



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Délibération n° 3.7.2

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.7.2 Commune déléguée de Ricarville : déclassement du chemin dit « des Prés » et classement de la rue des Grimaldi

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 19/2012 du conseil municipal de la commune déléguée de Ricarville acceptant le déclassement de la RD 240 d'une longueur de 119 mètres et le reclassement dans la voirie communale de Ricarville

Vu la demande du conseil municipal de la commune déléguée de Ricarville relative

- au déclassement du chemin dit « des Prés », 581 mètres, anciennement chemin agricole, classé chemin communal en 2010,
- au classement de la rue des Grimaldi – RD 240 (119 mètres)

Considérant que la communauté d'Agglo Caux Vallée Seine ne souhaite pas prendre en compte les travaux d'entretien du chemin des Prés devenus trop importants

Considérant qu'il appartient d'assurer l'entretien de la rue des Grimaldi par la Communauté d'Agglo Caux Vallée de Seine, compétente,

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte le déclassement du domaine communal du chemin des Prés, au profit de la commune de Terres-de-Caux,**

**Accepte le classement de la rue des Grimaldi dans le domaine communal de Terres-de-Caux**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

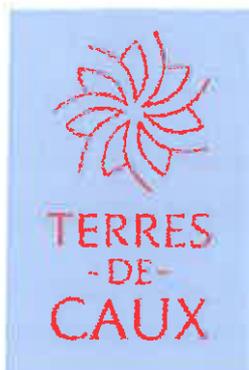
Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.7.3**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.7.3 Installations classées GAEC Bardin Limpiville : avis



*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 512-7 et R 512-46-1 à 512-46-30

Vu - le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

- le décret du Président de la République du 16 février 2017, notamment Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime

- l'arrêté préfectoral n° 17-137 du 27 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

- l'arrêté préfectoral n° 18-17 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Vu la demande du 24 avril 2018, par laquelle le GEAC Bardin dont le siège social est 280 rue de la Porte Verte à Limpiville, demande à bénéficier de la procédure d'enregistrement prévue par les articles susvisés du code de l'environnement, en vue d'exploiter un élevage de volailles de 39.999 animaux-équivalents situé à l'adresse précitée

Vu les plans et autres documents joints à cette demande

Vu l'avis de la Direction Départementale de la Protection des Populations du 3 mai 2018 déclarant le dossier complet et régulier

**Après en avoir délibéré,**

**EMET un avis favorable à la demande présentée par le GAEC BARDIN pour l'exploitation d'un élevage de volailles de 39999 animaux-équivalents situé à Limpiville 280 rue de la Porte Verte**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

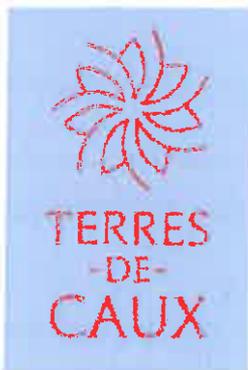
Envoi en sous-préfecture :	19 JUIN 2018
Affichage en mairie :	25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.7.4**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thomino, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération** : 3.7.4 Société LINEX PANNEAUX SAS Allouville-Bellefosse :  
Demande de dérogation pour les valeurs limites en concentration des paramètres poussières et formaldéhydes des sècheurs Promill 1 et 2 : avis

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,



Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 515-28 et suivants et R515-68 et suivants

Vu - le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements  
- le décret du Président de la République du 16 février 2017, notamment Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
- l'arrêté préfectoral n° 17-137 du 27 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime  
- l'arrêté préfectoral n° 18-17 du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Bernard COUSIN, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
- la demande transmise en Mars, par laquelle la société LINEX PANNEAUX SAS dont le siège social est Zone Industrielle d'Allouville-Bellefosse BP 222 76197 YVETOT Cédex, en vue d'une dérogation concernant les valeurs limites en concentration des paramètres poussières et formaldéhydes des sècheurs Promill 1 et 2 situés dans l'enceinte de la société à l'adresse précitée

Vu les plans et autres documents joints à cette demande

Vu l'avis de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie en date du 27 avril 2018 déclarant le dossier complet et régulier

Après en avoir délibéré,

**EMET un avis favorable à cette demande de dérogation concernant les valeurs limites en concentration des paramètres poussières et formaldéhydes des sècheurs Promill 1 et 2**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

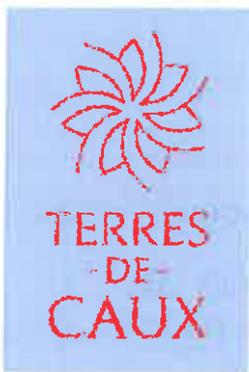
Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018  
Affichage en mairie : 25 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*3, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.8.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 45**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 9**

Aurélié Mabire ayant donné pouvoir à Yvette Lévesque  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Joël Lavice  
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Stéphane Cavelier  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Michèle Pierrot  
Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Cyrielle Roschenko ayant donné pouvoir à Sophie Cousin

**Nombre d'absents : 32**

Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Laurence Masson, Catherine Lavenu, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin, Karine Lainé,

**Objet de la délibération** : 3.8.1 SDE76 Commune déléguée de Saint-Pierre-Lavis

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,



Vu le projet présenté par SDE76 pour la commune de Saint-Pierre-Lavis, décrit comme suit :

<i>EP – 2018 – 0 – 76258 – M871</i>				
<i>Saint-Pierre-Lavis – route de la Chaussée</i>				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Route de la Chaussée	Matériel et réseau d'éclairage public	1.477,30 €	800,20 €	677,10 €

Après en avoir délibéré,

Adopte le projet ci-dessus présenté.

Inscrit la dépense d'investissement au budget communal 2018 pour un montant de 677,10 € TTC et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

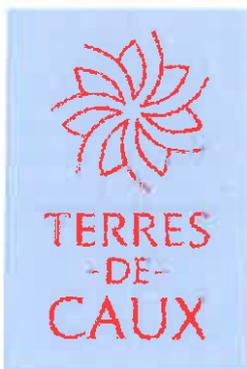
Envoi en sous-préfecture : 19 JUN 2018

Affichage en mairie : 25 JUN 2018



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermonville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 3.9.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 45**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Alain Hebert, Françoise Anne, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Julien Carpentier, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 9**

Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Yvette Lévesque  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Joël Lavice  
Pascal Huby ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Stéphane Cavelier  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Michèle Pierrot  
Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Cyrielle Roschenko ayant donné pouvoir à Sophie Cousin

**Nombre d'absents : 32**

Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Laurence Masson, Catherine Lavenu, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin, Karine Lainé,

**Objet de la délibération : 3.9.1 : Demande d'intégration de la commune de Cléville**

*Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire, Madame Cécile Sineau-Patry, Monsieur Cyril Masclaux ne prennent pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Terres-de-Caux

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cléville, commune limitrophe de Terres-de-Caux, en date du 19 janvier 2018 indiquant le souhait intégrer la commune nouvelle Terres-de-Caux

Vu la séance de travail qui s'est tenue le 24 mai 2018 avec les élus de Terres-de-Caux, relative à l'étude de faisabilité à cette demande d'intégration, notamment en examinant les atouts et les faiblesses, les opportunités et les menaces pour Terres-de-Caux,

Vu la présentation, séance tenante, de la grille AFOM résumant les résultats de cette étude,

Vu le vote à bulletin secret (53 votants : 3 abstentions, 15 POUR et 35 CONTRE)

**Après en avoir délibéré,**

**Se prononce CONTRE la poursuite du processus pour la création d'une nouvelle commune nouvelle étendue à Cléville.**

**CHARGE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre  
après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 25 JUIN 2018

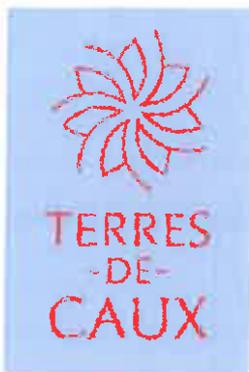
Affichage en mairie : 29 JUIN 2018

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



*7, avec Fauville au coeur*

Auzouville-Auberbosc  
Bennetot  
Bermouville  
Fauville-en-Caux  
Ricarville  
St-Pierre-Lavis  
Ste-Marguerite-sur-Fauville



**Délibération n° 4.1.1**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept juin deux mil dix-huit, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Nombre de conseillers présents : 44**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Joël Lefebvre, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Fabienne Geslain, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 13**

Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Cécile Sineau-Patry  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Paule Craquelin  
Jean-Michel Mechin ayant donné pouvoir à Pascal lebas  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Ghislaine Prunier  
Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné pouvoir à Nathalie Lévesque  
Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Dominique Lépron  
Sylvain Corbel ayant donné pouvoir à Eric Blond  
Bruno Poupon ayant donné pouvoir à Bruno Delacroix  
Sophie Marical ayant donné pouvoir à Fabienne Geslain  
Stéphane Lecarpentier ayant donné pouvoir à Sophie Cousin  
Corinne Daubercourt ayant donné pouvoir à Joël Lefebvre

**Nombre d'absents : 28**

Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Patrick Leroux, Charlie Devaux, Christian Durand, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Erwan Thominot, Willy Prevel, Janny Witvoet, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Etienne Guérin, Karine Lainé.

**Objet de la délibération : 4.1.1 Subventions aux associations non conventionnées**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations

Après en avoir délibéré, **FIXE** le montant des subventions à allouer aux associations non conventionnées d'intérêt local de Terres-de-Caux, détaillé en annexe



<b>AUZOUVILLE-AUBERBOSC</b>	
ASAA	400
Comité des Fêtes	300
Club de l'amitié	400
<b>BENNETOT</b>	
Comité des Fêtes	800
Club de l'amitié - 3ème âge	800
Anciens combattants	800
<b>BERMONVILLE</b>	
Club des Anciens	1100
Comité des Fêtes	1100
<b>FAUVILLE EN CAUX</b>	
CLUB R/LOISIRS	250
LES ACPG-CATM	200
<b>RICARVILLE</b>	
Ass Omnisports Ricarville	300
Club de l'amitié - 3ème âge	270
Amicale socio-éducative	682
Ass "l'école est finie"	3683
Anciens combattants	160
<b>SAINT PIERRE LAVIS</b>	
Club de l'amitié	900
<b>SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE</b>	
LES LOUSTIC DE MARTINOR	40
Club de l'amitié - 3ème âge	700
Anciens combattants	310

Dit que ces sommes sont inscrites au budget communal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 19 JUIN 2018

Affichage en mairie : 25 JUIN 2018



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE